

La **prévision** (à long terme), la **prédiction** (court terme) et la **détection** des risques jouent un rôle en important en amont de la crise. En effet, l'anticipation et la surveillance de l'aléa responsable du risque rendent possible l'information et l'alerte des populations. Ainsi les « veilles cycloniques » s'efforcent de détecter la formation des cyclones, de prévoir leur trajectoire, leur intensité et leurs conséquences. En 2013 dans l'Est de l'Inde, les autorités ont été en mesure d'évacuer à temps près de 860 000 personnes avant l'arrivée du cyclone Phailin, ce qui a permis d'éviter toute perte humaine. La surveillance de l'activité des volcans est également efficace ; la détection des tsunamis est possible. En revanche, la prédiction des séismes (recherche de signes précurseurs) reste peu convaincante. Si la connaissance du danger est essentielle, elle n'est toutefois pas suffisante.

Face à un risque réel, il est essentiel de se préparer. **La prévention** désigne l'ensemble des actions entreprises en amont pour éviter une catastrophe, ou en limiter les effets. Il est parfois possible d'intervenir sur « la source » du risque, pour l'atténuer ou le supprimer. C'est l'objectif de certaines protections : un paratonnerre pour se prémunir de la foudre, des digues contre les inondations, une campagne de vaccination *etc.* Mais effacer complètement tous les risques est impossible, aussi la prévention vise-t-elle aussi la limitation des dommages : normes de construction dans les zones sismiques ; interdiction de bâtir dans certaines zones exposées ; information et formation des populations (pour développer des comportements appropriés...). Cela est d'autant plus important que certaines sociétés tendent à perdre la culture du risque (imprudences multiples). En France, l'Etat et les collectivités territoriales (communes...) élaborent un « plan de prévention des risques » (PPR) adapté aux situations locales, c'est un outil majeur de la prévention et de la gestion de crise.

Les mesures de prévention sont parfois insuffisantes. **Les dispositifs de gestion de crise** s'emploient alors à répondre à l'urgence, à sauver les vies et à accompagner les victimes. En 2005, aux Etats-Unis, alors que les spécialistes alertaient sur le danger imminent représenté par l'ouragan Katrina, l'administration américaine n'a jamais su prendre les bonnes décisions : elle s'est révélée désorganisée avant, pendant et après la catastrophe. La Nouvelle-Orléans a donc connu une grave crise humanitaire et sanitaire. Cette faillite de la prévention et de la gestion de crise s'explique en partie par le fait que la priorité, depuis 2001, avait été donnée à la lutte contre le terrorisme au détriment de la sécurité intérieure. Une gestion de crise efficace se prépare donc également en amont (on peut considérer que c'est une dimension de la prévention). En France, pour la gestion de crise, il existe le dispositif « ORSEC » (organisation de la réponse de la sécurité civile) qui fixe le rôle des multiples acteurs du territoire (préfet, police, pompiers, maire, médias...). Une fois la phase d'urgence passée, le redémarrage et la reconstruction s'amorcent à des vitesses variables. Il s'agit de tirer les leçons du passé pour éviter de reproduire les vulnérabilités antérieures. Le relèvement après la catastrophe renvoie à la notion de résilience. Un individu, une société, un territoire sont dits résilients à partir du moment où ils ont su faire face à une catastrophe, absorber un choc brutal ou une pression lente et revenir à un fonctionnement ordinaire.

Les territoires et les sociétés restent inégalement efficaces dans la gestion des risques. Les situations sont très variables selon les territoires et les types de risques, mais globalement les pays des Suds (c'est-à-dire en voie de développement) souffrent de l'insuffisance des dispositifs de prévention et de gestion de crise, en raison de la faiblesse de l'Etat, du manque de financements ou encore de la corruption. Ainsi, la faiblesse de la prévention en Haïti est une des causes du terrible bilan du séisme de 2010. Dans ces pays, en cas de crise, l'aide humanitaire est souvent indispensable. De nombreuses organisations non-gouvernementales (ONG) interviennent au côté des grandes institutions internationales (ONU, Banque Mondiale, FMI...) pour épauler les Etats.

La plupart des risques sont gérés par des acteurs locaux et nationaux. **Mais la tendance est à la multiplication des acteurs et l'on prend peu à peu conscience que l'efficacité de la réduction des risques passe nécessairement par la coordination internationale.** Cela s'explique tout d'abord parce que de nombreuses menaces ignorent les frontières : dans la crise du virus Ebola en Afrique de l'Ouest (2014-2015), l'ONU et les ONG ont tenté une réponse coordonnée transnationale. Mais le nombre de morts aurait pu être réduit si les Etats touchés par l'épidémie n'avaient pas agi en ordre dispersé, chacun protégeant ses intérêts à court terme au détriment de la propagation du virus. Face aux risques globaux (changement climatique, menace sur la biodiversité), les pays tentent de s'accorder sur des solutions. Ainsi, en 2015, à la COP21, 195 Etats adoptent un accord pour limiter le réchauffement sous le seuil des 2°C par rapport aux niveaux préindustriels. L'efficacité de ces accords est discutée, et le retrait des USA des accords en 2017 témoigne des difficultés de la mise en place d'une gouvernance mondiale afin de conduire la transition environnementale. Cette dernière ne se fera pas sans un questionnement des modes de vie et une mobilisation de tous les acteurs (Etats, associations, entreprises, individus...) à toutes les échelles (mondiale, urbaine...).